

AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE MATAGAMI :

QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. c-19), monsieur Réal Dubé, conseiller, a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 10 juin 2025 à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente le règlement :

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 403-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET
SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 402-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE
DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS**

QUE lors de l'adoption dudit règlement, il y aura dispense de lecture.

ET QU'une copie du projet dudit règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

DONNÉ à Matagami, le 11 juin 2025.

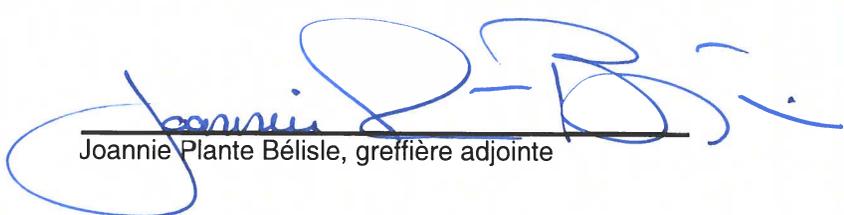


Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis de motion ci-haut le 11 juin 2025, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2025.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe